Neuchâtel : le BEF entre sur la scène politique

Autor(en): **ib**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **79 (1991)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-279643

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ADF des Montagnes (NE)

Vingt bougies à La Chaux-de-Fonds

(ib) – La section des Montagnes de l'Association des droits de la femme a choisi le 7 février pour son assemblée générale annuelle. En ce jour anniversaire, cette réunion protocolaire a pris un autre ton dans une solidarité revitalisée par le souvenir du long combat des aînées. C'est l'une d'entre elles qui a soufflé les vingt bougies d'un gâteau de circonstance. Le journal local *L'Impartial* avait en outre consacré une page à l'historique de la longue campagne du suffrage féminin, avec l'interview de Raymonde Schweizer, qui fut la première femme de Suisse à occuper un siège dans un Grand Conseil.

« Honnêtement, s'interroge cette militante de la première heure, est-ce que ça a changé quelque chose? » Reconnaissantes, les militantes d'aujourd'hui savent qu'il y a eu changement; du moins promesse et possibilités de changement. Certains voies légales ont été ouvertes, comme l'égalité des droits d'entrée dans la Constitution il y a dix ans. Les anniversaires se recoupant, c'est à celui-là que faste sera donné le 14 juin prochain. Avec un groupe élargi autour de cette commémoration et de soutien à l'idée de grève de l'USS. L'ADF sera dans la rue et manifestera de diverses manières pour faire le point des maigres acquis et dire l'espoir d'une avance plus concrète vers l'égalité. Cela entre autres projets.

Neuchâtel

Le BEF entre sur la scène politique

(ib) – Lors de la session du Grand Conseil neuchâtelois de janvier dernier, le Bureau de l'égalité et de la famille avait deux raisons d'être attentif aux débats: d'une part pour la révision de la loi sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien (pensions alimentaires des enfants des couples séparés) et d'autre part pour la discussion du rapport sur la pauvreté dans le canton de Neuchâtel.

Le premier sujet a passé sans problème, à l'unanimité. Ainsi le SCRACE (service de recouvrement des pensions alimentaires) a vu son action s'étendre sans limitation de temps. Auparavant, la loi stipulait que le versement se faisait par l'Etat durant une année; au-delà de ce terme, les responsables de la garde des enfants s'adressaient aux services sociaux respectifs en cas de non-paiement de l'ex-conjoint débiteur. Pour l'Etat, c'était une sorte de tour de passe-passe financier. Etant donné que, dûment actionnés par les services cantonaux, les parents débiteurs réglaient le 85% de leur dû, la perte n'était pas très grande, se soldant à quelque 300 000 francs par année. Avec la révision de la loi, l'Etat se donne des moyens d'action élargis pour le recouvrement des sommes dues et les chefs et cheffes de familles monoparentales n'ont plus cette désagréable situation de « tomber » à l'assistance. A relever qu'en 1970, à l'institution de la loi déjà, la députée Marcelle Corswant demandait cette application illimitée; qui fut d'abord accordée pour six mois, puis pour une année.

Catherine Laubscher-Paratte.

Les députés et députées étaient vraisemblablement plus préoccupés par d'autres sujets pour chinoiser sur celui-là. En particulier, le rapport sur la pauvreté a alimenté un débat aux virages étonnants. Ce fut l'occasion pour le BEF d'entrer en fanfare – dissonante pour certains – sur la scène politique. Sur demande du Conseil de la famille et de l'égalité, organe élargi et représentatif institué en appui du travail du Bureau, la déléguée s'était permis d'envoyer une recommandation à chaque député-e pour les deux points qui touchaient particulièrement son domaine d'intervention, soit les femmes et la famille.

Une démarche qui a soulevé un tollé quant à sa forme. Un service de l'Etat n'avait ainsi, a-t-on appris, pas à s'adresser directement aux député-e-s! Tout fut dit pour stigmatiser cette «accident de jeunesse» du nouveau service, pardonné parce que découlant d'un «enthousiasme juvénile». Fort heureusement, il y eut quelques voix pour défendre cette intervention, une députée relevant que justement ce bureau prendrait peut-être parfois des voies inusitées pour se faire entendre. Le conseiller d'Etat concerné, Pierre Dubois, admettant une erreur de procédure, a confirmé que la cause des femmes et de la famille aurait encore besoin de «gros souliers» pour avancer.

Sur certains bancs, le fond de l'air avec un souffle de machisme tout-de-même, pour virer au paternalisme envers la jeune déléguée Catherine Laubscher Paratte, remise à l'ordre par autant de papas sentencieux. Etait-ce là une manière d'évacuer le débat de fond, comme cela fut fait pour l'ensemble du rapport, le débat s'achoppant sur la méthode d'investigation et les lacunes ainsi engendrées? Difficile d'affronter la pauvreté de face, et celle des femmes et des familles monoparentales en particulier. La déléguée voulait simplement rappeler que ces dernières, souvent doublement précarisées, payaient un lourd tribut à la pauvreté et méritaient une attention soutenue.

Mais l'éclat provoqué a permis une entrée du BEF sur la scène politique cantonale, avec médias radio et TV à l'appui. Plus personnes ne doit dès lors ignorer l'existence du BEF, dont la déléguée ne s'est pas laissé impressionner par la levée de boucliers.

Neuchâtel

Le CLAF roule pour elles

(ib) – Avec l'accueil d'une 24e société, le Centre de liaison des sociétés féminines neuchâteloises peut hisser pavillon. Les nouvelles étaient bonnes lors de l'assemblée générale tenue au début de l'année.

Indubitablement, le Centre de liaison de Neuchâtel répond à son rôle, à la fois de lien entre ses divers membres et de représentation la plus générale possible des Neuchâteloises. Les activités relatées confirment que le CL comble de véritables besoins. Ainsi, Centr'Elles, permanence d'information, a vu affluer plus de cent demandes; les consultations juridiques ont eu le même succès. Ce sont toujours les problèmes de couple, de famille, de solitude et d'inégalité qui amènent les femmes à prendre contact. Riches de documentation et d'expériences personnelles, les répondantes peuvent aiguiller les femmes vers les services compétents ou les renvoyer aux consultations juridiques pour les conseils de ce domaine.

Le CL a un bulletin, l'Info, qui l'année dernière a paru quatre fois. Il est aussi représenté par sa présidente et sa vice-présidente au Bureau de l'égalité et de la famille (BEF), en fonction depuis octobre dernier.

Dans les activités de l'exercice écoulé, la Journée d'automne des femmes neuchâteloises brille d'un succès très réussi. Les places vacantes au comité ont été repourvues par des élues qui annoncent de belles potentialités d'action.

Pour cette année, le centre de liaison a de nombreux projets. Avec le groupe ORPER (orientation personnelle), une formation sera donnée aux personnes intéressées à participer à Centr'Elles, les préparant à répondre aux diverses situations présentées. Sur demande, un cours de self-défense sera également organisé. Une journée d'étude est envisagée avec l'association jumelée de Besançon. Le CL marquera encore le 14 juin, en participant à l'activité du Bureau de l'égalité et de la famille.